

# Tourisme et conservation à Madagascar Quel rôle pour l'écotourisme ?

Bruno Sarrasin

Volume 21, Number 3, Fall 2002

Écotourisme

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1072505ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1072505ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sarrasin, B. (2002). Tourisme et conservation à Madagascar : quel rôle pour l'écotourisme ? *Téoros*, 21(3), 60–67. <https://doi.org/10.7202/1072505ar>

# Tourisme et conservation à Madagascar

## Quel rôle pour l'écotourisme ?

**Bruno Sarrasin**

*Comme le développement durable duquel il relève, l'écotourisme est un sujet à la mode. Quel gouvernement, du Nord ou du Sud, peut faire l'économie de réflexions et d'actions en matière de protection de biodiversité et de développement local ? À ce sujet, Madagascar n'est pas en reste, du moins sur le plan des énoncés de politiques. Un Plan d'action environnemental d'une durée de quinze ans est mis en œuvre depuis le début des années 1990 et l'écotourisme y est évoqué à la fois comme un moyen de mise en valeur des ressources naturelles et un catalyseur de devises. L'article montre que cette stratégie pose un certain nombre d'enjeux qui placent l'écotourisme davantage dans une volonté d'accélération de la croissance (macro) économique, de justification et de financement des aires protégées dans les zones rurales que d'une véritable alternative de développement pour la population concernée.*

La dégradation des ressources naturelles est aujourd'hui un enjeu politique d'une évidence telle qu'il est devenu difficile d'en relever les nuances et les éventuelles contradictions (Lascoumes, 1994 : 8). Qui peut, en effet, s'en prendre à l'impératif de protéger la biodiversité ? Comment ne pas être interpellé par la dégradation de l'environnement dans un contexte où les médias décrivent une situation qui semble s'aggraver chaque jour et toucher tous les aspects de la vie humaine, particulièrement en Afrique ? Pourtant, avant la fin des années 1970, on faisait peu de cas, au sein des institutions bilatérales et multilatérales de crédit, du caractère limité des ressources naturelles (CMED, 1988). Du point de vue des économistes de la Banque mondiale cependant, des « avancées considérables », sur les plans de la préoccupation environnementale, de la recherche sur l'écologie et de l'application des principes de l'économie néoclassique à « l'environnement » se sont réalisées depuis la décennie 1970 (Cleaver et Schreiber, 1998). Pour eux, la Stratégie mondiale de conservation – World Conservation Strategy – publiée en 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles est considérée comme l'événement qui a présidé à l'émergence du « développement durable » et contribué à placer « l'environnement » sur l'agenda des décideurs politiques, autant au Nord qu'au Sud. Nous croyons que ces conditions révèlent un certain nombre d'enjeux que le présent article propose d'aborder.

Madagascar figure au palmarès des cinq pays qui possèdent le plus grand nombre d'espèces d'animaux, au même titre que le Brésil, l'Australie, la Colombie et

l'Indonésie (Mittermeier, 1988). On y trouve par exemple la troisième plus importante diversité de primates, avec 32 espèces, toutes endémiques ; 30 espèces de caméléons ; plus de 135 espèces d'amphibiens et 260 espèces d'oiseaux<sup>1</sup>. Sur la seule île de Madagascar, se trouve une flore riche et variée équivalente à ce qui existe dans l'ensemble des pays tropicaux. L'originalité « naturelle » du pays provient de son insularité : l'essentiel des animaux qui vivent à Madagascar sont uniques (endémiques) et témoignent d'une période de l'évolution qu'on trouve ailleurs dans le monde seulement sous une forme fossilisée. Plusieurs de ces espèces « primitives » représentent ainsi, pour un grand nombre de disciplines des sciences naturelles, les « chaînons manquants » nécessaires à l'éclairage des relations entre certains groupes d'animaux contemporains (Wright, 1997 : 381).

La problématique de « l'environnement », largement associée à la biodiversité à Madagascar, s'est construite autour de sa dégradation. Dans le cas de la forêt primaire, par exemple, habitat naturel pour l'essentiel des espèces qui font de ce pays un lieu de biodiversité unique, la situation est qualifiée de catastrophique et elle « [...] découle d'un processus de déforestation commencé depuis l'implantation de la première habitation dans la région. Les récits des voyageurs qui ont traversé la région attestent bien du recul de la forêt depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> » (Rakotoarisoa, 1997 : 338). Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la moitié du couvert forestier de l'île a été détruite pendant la période 1960-1990, principalement à cause des « attaques successives de l'homme<sup>3</sup> ». Si l'homme

cause la « dégradation environnementale », il importe donc qu'il « prenne conscience » des conséquences de son comportement prédateur sur les ressources naturelles et consente à le changer. Bien que la situation ne soit pas aussi simple, elle est souvent présentée sous une forme plus ou moins confuse d'objectifs de conservation, de développement économique et social, inspirés de valeurs morales et symboliques dont les enjeux politiques sont souvent simplifiés.

Au cours des quinze dernières années, un ensemble d'acteurs malgaches et étrangers a élaboré et mis en œuvre un Plan d'action environnemental (PAE) visant essentiellement à réfréner la dégradation des ressources naturelles. Bien que ces ressources continuent de se dégrader à Madagascar (Randrianarivelo, 2000), l'intérêt de notre démarche ne repose pas sur une évaluation de l'efficacité d'une « politique environnementale » comme le PAE. La définition et la mise en œuvre d'une politique de « l'environnement » sont rarement accomplies de façon satisfaisante puisqu'elles résultent de multiples compromis, d'incertitudes, de lacunes et de contradictions qui rendent l'évaluation difficile ou fragile d'un point de vue des sciences sociales. Dans une perspective d'économie politique, cet article cherche plutôt à montrer dans quelle mesure le tourisme, et particulièrement l'écotourisme, apparaissent comme une stratégie de mise en œuvre des objectifs du Plan d'action environnemental à Madagascar. Plus précisément, nous posons l'hypothèse que l'écotourisme s'inscrit davantage dans une volonté d'accélération de la croissance économique et de justification des aires protégées dans les zones rurales que d'une véritable alternative de développement pour la population agricole. En commençant par un bref état des lieux du tourisme en Afrique et à Madagascar, nous verrons dans quelle mesure ces conditions présentent un certain nombre d'enjeux de développement.

### **Le tourisme en Afrique subsaharienne**

Sur le continent africain, le tourisme se concentre dans les pays du Maghreb, au

nord du Sahara. À eux seuls le Maroc, la Tunisie et l'Égypte recevaient 13,4 millions d'arrivées en 1999, soit presque l'équivalent de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne<sup>4</sup>. La part de marché de cette région par rapport au reste du Monde est passée de 1,45 % en 1990 à 2 % en 1995, cette période étant marquée par la réinsertion de l'Afrique du Sud aux relations politiques et économiques internationales, faisant de ce pays le principal bénéficiaire de cette croissance de 4,8 millions d'arrivées. Comme ailleurs dans le Monde, 60 % des voyageurs proviennent des pays limitrophes et l'essentiel des voyageurs provenant de l'extérieur du continent sont des citoyens de l'ancienne métropole coloniale, soit la France ou le Royaume-Uni.

Les ressortissants de l'ensemble des pays européens représentaient, en 1995, 19,1 % – 2,2 millions – du total des arrivées en Afrique subsaharienne. Depuis la période coloniale, l'Afrique représente un lieu de villégiature pour une clientèle européenne aux revenus supérieurs à la moyenne dont le but principal est la visite des parcs et des réserves naturelles. Ce type de tourisme est très répandu en Afrique de l'Est – Kenya, Tanzanie, Ouganda – et, dans une moindre mesure, en Afrique centrale et du Sud – Zambie et Zimbabwe – où les « safaris » forment l'essentiel du tourisme « réceptif » à partir duquel provient une grande partie de la croissance de l'industrie (Sournia, 1996). En Afrique du Sud par exemple, avec le Kruger National Park, et dans des destinations en émergence comme le delta de l'Okavango au Botswana ou l'Etosha Pan en Namibie, l'offre touristique se concentre sur l'accès à la nature, à la faune et à la flore. Certaines régions ont cependant commencé à connaître des problèmes de trop forte concentration dans le temps et dans l'espace, comme c'est le cas notamment des réserves de Maasai Mara, de Tsavo et d'Amboseli au Kenya, dans les plaines du Serengeti et au cratère Ngorongoro en Tanzanie, où la fréquentation pose des problèmes de dégradation des ressources naturelles<sup>5</sup>. Quand la visite des espaces naturels s'apparente au tourisme de masse, le visiteur contribue à détruire l'objet de son intérêt et c'est dans un tel

contexte qu'a émergé la notion d'écotourisme.

### **L'écotourisme comme stratégie de conservation**

Le tourisme de masse est souvent perçu comme une source de dégradation du milieu culturel, social et naturel (Lanfant, 1994 ; Weaver, 1998). L'objectif repose donc sur une fréquentation qui permettra d'assurer des retombées économiques optimales (revenus, emplois) tout en conservant les ressources. Dans cet esprit, la notion de « tourisme durable » a précédé celle d'écotourisme dans la mesure où la première s'insère dans la démarche du « développement durable » qui vise à ne pas compromettre la pérennité des ressources par des actions présentes. Bien que cet objectif reste vague et général, la définition du « tourisme durable », comme le montre Butler (1993 : 29) – cité dans Weaver (1998 : 5) – va dans le même sens :

*Un tourisme qui est développé et maintenu dans une région (communauté, environnement) à une échelle et d'une manière qui permettront de le garder viable pendant une période indéfinie et qui ne dégrade ni n'altère son environnement (humain et physique) à un degré tel qu'il ferait obstacle au développement et au succès des autres activités et processus<sup>6</sup>.*

Tel qu'il est présenté, le « tourisme durable » représente un moyen de réaliser le « développement durable » (Goodall, 1996). Mais cette forme de tourisme ne représente pas une alternative au tourisme de masse dans la mesure où, si la capacité du milieu le permet, l'objectif demeure l'accroissement du nombre de visiteurs. Bien qu'on suggère d'éviter la dégradation, la raison d'être du « tourisme durable » n'est pas la conservation, mais le « développement », c'est-à-dire la croissance économique. La notion d'écotourisme, parce qu'elle s'inscrit dans l'esprit du « tourisme durable », possède un caractère ambigu dont la définition peut prendre la forme d'une activité, d'une philosophie ou d'une stratégie, selon le point de vue adopté (Lequin, 2001).

**TABLEAU 1**  
**Coûts et bénéfices hypothétiques de l'écotourisme**

**EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Avantages directs**

- Stimule la protection de l'environnement (aires protégées) tant de façon formelle qu'informelle.
- Encourage la restauration et la conservation des habitats modifiés.
- Permet la participation active des écotouristes à la mise en valeur de l'habitat (dons, maintien de l'ordre, entretien, etc.).

**Avantages indirects**

- La présence de l'écotourisme favorise un engagement accru envers un environnement sain.
- Des espaces protégés par l'écotourisme génèrent divers avantages environnementaux.

**Coûts directs**

- Danger que la capacité de charge de l'environnement soit dépassée accidentellement dû :
- au rythme de croissance rapide,
  - aux difficultés à identifier, à mesurer et à contrôler les effets sur une longue période,
  - à la croyance que tout tourisme est porteur de perturbations.

**Coûts indirects**

- Les régions fragiles peuvent être exposées à des formes de tourisme moins envahissant (fonction de pionnier).
- Peut avoir une tendance à donner une valeur financière à la nature, selon son attractivité.

**EFFETS ÉCONOMIQUES**

**Avantages directs**

- Revenus directs des écotouristes.
- Création d'emplois directs.
- Fort potentiel de liens avec d'autres secteurs de l'économie locale.
- Stimulation de l'économie périphérique.

**Avantages indirects**

- Revenus indirects des écotouristes (effet multiplicateur élevé).
- Propension des écotouristes à fréquenter des attractions culturelles et patrimoniales comme « compléments ».
- Avantages économiques d'une utilisation durable des aires protégées (industrie pharmaceutique, recherche) et des phénomènes naturels (maîtrise des crues).

**Coûts directs**

- Coûts de démarrage (acquisition de terrain, établissement d'aires protégées, superstructures, infrastructures).
- Dépenses permanentes (entretien des infrastructures, promotion, salaires).

**Coûts indirects**

- Incertitude des revenus due à la nature *in situ* de la consommation.
- Perte de revenus en raison des importations, de la participation d'étrangers ou de non-locaux, etc.
- Coûts de substitution.
- Cultures endommagées par la faune.

**EFFETS SOCIOCULTURELS**

**Avantages directs**

- Accessibilité de l'écotourisme à un large éventail de la population.
- Éléments esthétiques/spirituels des expériences.
- Favorise la sensibilisation à l'environnement auprès des écotouristes et de la population locale.

**Avantages indirects**

- Avantages des phénomènes naturels.

**Coûts directs**

- Intrusions dans des cultures locales et, peut-être, des cultures isolées.
- Imposition d'un système étranger valorisant l'élite.
- Déplacement des cultures locales par l'établissement de parcs.
- Érosion du contrôle local (spécialistes étrangers, immigration de personnes à la recherche d'emploi).

**Coûts indirects**

- Ressentiment possible de la population locale.
- Opposition des touristes à certains aspects de la culture locale (chasse, agriculture itinérante sur brûlis).

Source : Weaver (1998) (Traduction libre).

Dans une telle perspective, non seulement l'écotourisme se distingue du tourisme de masse et il est plus spécifique que le « tourisme durable », mais il s'inscrit en opposition au « tourisme d'aventure » qui renvoie davantage à une performance physique dont l'objectif consiste à dominer momentanément un milieu naturel jugé hostile. Comme le montre le tableau 1, et tel que présenté dans le cadre du Plan d'action environnemental malgache, l'écotourisme apparaît comme un moyen de conserver des ressources naturelles, de stimuler l'économie locale et nationale et

de créer des emplois. *A contrario*, les effets « pervers » de l'écotourisme s'apparentent à ceux du tourisme (importation des intrants, dépendance économique), en plus d'affecter plus précisément ce qu'il est possible de nommer, malgré les risques de simplification, la « population rurale » qui est peu concernée par le tourisme de masse, surtout concentré dans les villes et les sites balnéaires.

Les quelques précisions que nous venons d'apporter sur le tourisme et l'écotourisme comme stratégie de croissance économique

et de conservation des ressources naturelles nous permettent de replacer la notion d'écotourisme dans le contexte du Plan d'action environnemental malgache. La suite de l'article présentera donc comment l'écotourisme a constitué et constitue toujours une stratégie « d'intéressement<sup>7</sup> » qui vise l'adhésion de la « population rurale » au Plan d'action environnemental à Madagascar.

**Le tourisme à Madagascar**

Le tourisme à Madagascar, comme industrie, a toujours pris l'allure d'un projet plus

que d'une réalité. Le pays possède pourtant plusieurs atouts : soleil, mer et plage, mais aussi et surtout, une culture et une biodiversité uniques. Madagascar présente cependant un certain nombre de contraintes pour le développement de l'industrie touristique : une forte concurrence de pays voisins (Maurice, Seychelles) qui ont misé sur le tourisme depuis quinze à vingt ans ; des infrastructures et des équipements déficients et une capacité limitée de transport aérien (MDUT et PNUD, 1992).

Au moment de la mise en œuvre de la première phase du Plan d'action environnemental (PE1), de 1991 à 1995, le tourisme s'insérait directement dans la logique de l'intégration à l'économie mondiale, dans la perspective des auteurs structuralistes des années 1960 et 1970 (Todaro, 1989 : 68-78). L'objectif était principalement économique et répondait aux intérêts des bailleurs de fonds – particulièrement la Banque mondiale – basés sur l'ajustement structurel de l'économie. Cette position se résumait comme suit (MDUT et PNUD, 1992 : v) :

*Madagascar est entré dans une période de mutation, qui doit lui permettre de s'ouvrir au monde extérieur et de rentrer dans une économie de marché. Les mots d'ordre deviennent : appel aux capitaux étrangers, jeu de la concurrence, apport de devises. Dans ce contexte, le tourisme, considéré il y a quelques années encore comme négligeable, devient un secteur prioritaire et peut constituer une pièce maîtresse du développement<sup>8</sup>.*

Cette association du tourisme et du « développement », c'est-à-dire de la croissance économique, n'avait rien de novateur ; au contraire, elle s'inscrivait dans la perspective du rattrapage développé dans les années 1950 et 1960 par des auteurs tels Walt W. Rostow (1962) avec « les étapes de la croissance » et Paul Rosenstein-Rodan (1961) avec la théorie du « Big Push » :

*L'objectif affiché par le gouvernement est de rattraper le retard accumulé depuis plus de 15 ans, don-*

*nant un grand coup d'accélérateur à l'industrie touristique qui doit devenir l'un des éléments moteurs du développement. Il s'agit d'opérer un véritable « décollage » (MDUT et PNUD, 1992 : viii).*

De 40 000 entrées de touristes au début des années 1990, ce « grand coup » devait mener Madagascar à recevoir 400 000 touristes et à créer plus de 5 000 nouvelles chambres à l'horizon 2005<sup>9</sup>. Une telle croissance de la demande s'appuyait sur quatre types de clientèles (Stafford, Sarrasin et Ramahatra, 2002) :

1. La clientèle balnéaire « haut de gamme » : séjour principal en hôtels 4 ou 5 étoiles et séjour court dans la capitale ou dans d'autres zones;
2. La clientèle balnéaire de « gamme intermédiaire » : séjour principal en hôtels 2 ou 3 étoiles et séjour secondaire dans la capitale ou d'autres zones;
3. La clientèle de circuit et de découverte : séjour court en hôtels de circuit;
4. La clientèle d'affaires : séjour principal en hôtels haut de gamme dans la capitale et fréquentation courte d'hôtels de circuit dans d'autres villes.

L'atteinte des objectifs prévus pour 2005 reposait sur la construction d'une image de marque de Madagascar à l'étranger, appuyée sur la richesse de la culture et de la biodiversité, une réorganisation du transport aérien de façon à en réduire les coûts prohibitifs et l'aménagement « très rigoureux » de trois zones prioritaires, soit Nosy-Be au Nord-Ouest, Ste-Marie (Nosy Boraha) au Centre-Est et Fort-Dauphin (Taolagnaro) au Sud-Est. Cet aménagement reposait sur la protection de l'environnement marin et terrestre, l'organisation des infrastructures du littoral et la qualité architecturale des lieux d'hébergement. Ces éléments montrent que le tourisme a d'abord été identifié dans sa fonction « industrielle » et « structurante » de l'économie comme le faisaient valoir les économistes des années 1960 et 1970 déjà cités. Il existe aussi une différence importante entre la protection d'une forme de paysage pour le tourisme de masse et l'écotourisme qui est présenté comme un

vecteur de conservation. Parmi les quatre clientèles jugées prioritaires, seule la « clientèle de circuit et de découverte » pourra éventuellement s'associer à l'écotourisme, mais il importe de rester clair : bien que la stratégie de positionnement touristique de Madagascar s'appuie sur une mise en valeur des ressources naturelles, le tourisme apparaît d'abord comme une possibilité de diversifier la structure économique du pays et d'assurer une nouvelle source de devises. Pour bien saisir le rôle associé à l'écotourisme sur la Grande île, il importe d'abord d'apprécier dans quelle mesure ces objectifs se sont réalisés au cours des années 1990.

### **L'évolution du tourisme à Madagascar au cours des années 1990**

Pour favoriser le développement de l'industrie touristique en vue d'atteindre les objectifs que nous avons identifiés précédemment, le gouvernement malgache a adopté un certain nombre de mesures au cours des années 1990, dont les principales sont (Razafindrakoto et Roubaud, 1998 : 4) :

1. Création à la fin de l'année 1991 du Comité National pour le Développement du Tourisme et création de la « Maison du Tourisme de Madagascar »;
2. Publication du Code du Tourisme (loi 95-017 du 25 août 1995) et refonte de la législation et de la réglementation applicables au secteur (décret 96-773 du 3 septembre 1996 relatif aux normes régissant les entreprises, les établissements et les opérateurs touristiques, ainsi que leurs modalités d'application);
3. Libéralisation du trafic aérien intérieur et régional, achevée en 1994, permettant l'arrivée de quatre nouvelles compagnies<sup>10</sup> qui desservent les réseaux régionaux;
4. Libéralisation de l'espace aérien avec l'ouverture des réseaux long-courrier à des compagnies étrangères autres qu'Air France. Cette mesure s'est concrétisée par l'arrivée de Corsair à partir du 4 novembre 1996.
5. Assouplissement des visas d'entrée pour les touristes.



Ces mesures visaient l'augmentation des arrivées touristiques, toutes provenances et tous buts de voyage confondus. En conséquence, le nombre de visiteurs non-résidents à Madagascar a crû de 13,26 % en moyenne (géométrique) chaque année de 1986 à 2000<sup>11</sup>. Après la baisse de 1991 et la période de stagnation de 1992-1993<sup>12</sup>, Madagascar atteignait en 2000 le nombre de 160 071 arrivées de visiteurs non-résidents, soit beaucoup moins de la moitié de l'objectif fixé.

Le but du présent article n'est pas de présenter un portrait exhaustif du tourisme à Madagascar, mais de préciser l'importance économique de cette industrie de façon à identifier certains enjeux touchant la population rurale. Sur le plan économique, l'industrie touristique représentait la première source d'entrée de devises pour le pays, avec près de 192 millions de dollars canadiens en 2000, devant l'exportation des crevettes, de la vanille et du café (Stafford, Sarrasin et Ramahatra, 2002). Le nombre total d'emplois liés à cette industrie était de 17 564 en 2001, selon les estimations du ministère du Tourisme, ce qui représente peu pour une population de plus de quinze millions d'habitants. Un récent rapport du PNUD va dans ce sens (Paquier, 2002) :

*La croissance du nombre d'emplois n'est pas proportionnelle à celle du nombre d'établissements hôteliers ou d'entreprises de voyage, ni donc du nombre de touristes ou des recettes générées. En 1999, le taux annuel de croissance du nombre d'emplois directs générés par le tourisme (8,4 %) était légèrement supérieur au taux de croissance général de création d'emplois (5 %). [...] Les emplois restent cantonnés aux entreprises qui génèrent le plus de bénéfices<sup>13</sup>. Par ailleurs, les emplois les plus nombreux créés dans l'hôtellerie sont souvent basés sur des salaires moyens ou à peine mieux (le salaire minimum est d'environ 250 000 FMG par mois, soit environ 40 \$US) et la plupart des investisseurs n'ont pas de réelle volonté de participation au développement local.*

Compte tenu des objectifs fixés au début des années 1990 et des résultats que nous venons de présenter brièvement, le tourisme, bien qu'ayant évolué positivement au cours de la décennie étudiée, était loin de représenter un « pôle de développement » comme l'ont présenté les économistes structuralistes et la Banque mondiale au cours de cette période (Banque mondiale, 1993 ; 1994 ; 2000). Dans de telles conditions, l'écotourisme ne représente-t-il pas un apport négligeable à l'économie ? Si oui, pourquoi l'écotourisme a-t-il été présenté durant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action environnemental comme LE moyen de répondre simultanément aux objectifs de croissance économique et de protection de la biodiversité à Madagascar ?

### **Tourisme et conservation à Madagascar : quel rôle pour l'écotourisme ?**

Le Plan d'action environnemental que nous avons brièvement évoqué jusqu'à présent a pris la forme d'une politique publique au moment de l'adoption de la Charte de l'Environnement en décembre 1990. On y présentait le tourisme de la façon suivante (MEP, 1990 : 38) :

*L'avantage de Madagascar par rapport à d'autres pays est de pouvoir combiner la gestion et la protection de son patrimoine écologique exceptionnel avec un tourisme nouveau : le tourisme écologique. Cette forme de tourisme associée au tourisme local et/ou traditionnel pourrait se révéler à terme comme l'un des secteurs les plus importants pour l'apport de devises. Pour cela, il y a lieu d'associer tous les opérateurs touristiques ainsi que les VIP pour mettre en place des structures d'accueil et d'exploitation pouvant répondre aux exigences des touristes.*

Nous avons montré que la stratégie du ministère du Tourisme au cours des années 1990 s'est principalement concentrée sur les segments de marché les plus lucratifs, soit la clientèle balnéaire haut de gamme et le tourisme d'affaires. Malgré les objectifs

fixés par la Charte de l'environnement, un magazine de voyages dont le dossier était consacré à Madagascar en 2000 suggérait une toute autre réalité (Gall, Jeanson et Rivière, 2000 : 62-63) :

*Comment jouer la carte de l'écotourisme dans un pays où la politique de l'environnement est inexistante ? « Pour beaucoup, écotourisme ne signifie rien d'autre qu'économie du tourisme », ironisent les mauvaises langues qui attendent que la bonne volonté affichée par le gouvernement se traduise par de véritables décisions politiques.*

Des représentants du ministère du Tourisme avaient pourtant insisté à l'époque de l'élaboration du Plan d'action environnemental pour que le tourisme constitue l'un des thèmes prioritaires de cette politique publique, ce qui a d'ailleurs été fait (Falloux, 1987). Compte tenu de la dégradation des ressources naturelles observée au cours des quinze dernières années et de la part que représente le tourisme dans l'économie malgache, nous croyons que l'intégration de l'activité touristique à « l'environnement », qui deviendra l'écotourisme, résulte en fait d'autres objectifs. Par exemple, dans un contexte d'ajustement structurel, il est clair que l'intérêt du gouvernement et de l'administration publique malgaches pour le Plan d'action environnemental reposait en grande partie sur le financement qui y était associé (Sarrasin, 2002). Dans ces conditions, l'écotourisme à Madagascar a pris la forme d'une occasion de justifier le financement des aires protégées et des Projets de conservation et de développement intégrés qui y sont associés, plus qu'une stratégie de protection des ressources naturelles et de développement local.

Le cas de la réserve spéciale Périnet-Analamazoatra Andasibe, réserve la plus visitée à Madagascar avec 24 408 visites en 2000<sup>14</sup>, va dans le sens de notre hypothèse. Située à moins de quatre heures de taxibus de la capitale, elle est reconnue pour ses lémuriens (indri indri), ses 89 espèces d'oiseaux, ses 25 espèces de mammifères, sans compter la diversité de sa

flore. L'habitat d'un grand nombre d'espèces de mammifères et d'oiseaux dépasse largement les limites de la réserve et ces espèces sont capturées par la population pour le commerce national et international (Jenkins, 1987 ; Parsler, 1997). Le village d'Andasibe qui jouxte la frontière de la réserve compte plus de 10 000 habitants dont la plupart vivent de l'agriculture. Parmi les autres possibilités d'emplois figurent la mine de graphite où travaillent une quarantaine de villageois et la possibilité de devenir guide touristique ou de travailler dans les quelques petits hôtels autour de la réserve. Bien que l'essentiel des activités de la réserve soit contrôlé par des représentants de l'Agence nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP) ou par la direction des Eaux et Forêts (DEF), avec l'appui de consultants malgaches ou étrangers, 40 guides locaux travaillent dans le Parc, activité qui a généré environ 100 millions de FMG en 2001 (Randriamanantenasoa, 2001). Trois nouveaux hôtels et restaurants ont été créés au cours des dix dernières années, employant 80 personnes et générant approximativement 200 millions de FMG par an.

L'évaluation de la seconde phase de mise en œuvre du Plan d'action environnemental (1997-2001) par l'Office national de l'environnement (ONE) a permis d'établir les recettes globales générées par le tourisme dans les aires protégées à 5,8 millions de \$US en 2000, soit une part de 4,7 % des recettes totale du tourisme à Madagascar<sup>15</sup>. Cette estimation comprend les droits d'entrée à l'aire protégée (DEAP), le service de guidage, les porteurs, les achats divers et l'hébergement sur une base moyenne évaluée à 2,4 jours. Le montant des DEAP correspond à une part d'environ 7 % dans les dépenses faites autour des aires protégées, ce qui représente une part négligeable de l'apport des touristes visitant ces zones, qui sont pourtant au centre de la visite organisée.

Une retombée potentielle importante de la visite des aires protégées par les touristes est celle de la répartition de 50 % des DEAP aux populations en périphérie pour la réalisation de micro-projets de développement. Ceux-ci peuvent se traduire par

la création d'écoles ou d'hôpitaux dans des régions qui en était dépourvues jusqu'alors. Cependant, les gros projets de ce type se limitent à la périphérie des six aires protégées les plus visitées où les DEAP générés sont suffisamment importants, c'est-à-dire une somme cumulée supérieure à 100 millions de FMG par site. À cela, il faut ajouter que peu d'opérateurs dans le domaine de l'écotourisme tentent d'encourager une participation des communautés locales, notamment par des formations. La plupart des compétences locales valorisées dans le tourisme se fait par le guidage, ce qui crée relativement peu d'emplois.

Dans le cas de la réserve spéciale Périnet-Analamazotra Andasibe, les retombées de l'activité touristique semblent négligeables à la fois pour l'économie locale et pour la conservation des ressources naturelles. Sur le plan du développement local, Paquier et Razafindrakoto (2002) résumement la situation en ces termes :

*Les retombées économiques directes du tourisme au niveau local restent rares. La plupart des emplois créés le sont pour des personnes issues d'autres régions du pays où l'accès à l'éducation et aux formations est plus aisé. En effet, les zones rurales abritent des populations aux faibles compétences dans les domaines qui intéressent le secteur touristique, le taux d'analphabétisme peu atteindre 90 % dans certains endroits. Par ailleurs, on observe bien souvent une absence de volonté de la part du secteur privé de participer à une dynamisation de l'économie locale et de former les communautés. [...] Les retombées économiques principales correspondent essentiellement à un occasionnel accroissement de la vente des produits locaux.*

Sur le plan de la protection des ressources naturelles, Bruce Larson (1994 : 681) suggère que, « malgré la mise en place efficace d'une politique touristique sensée, les avantages potentiels du tourisme à l'échelle du pays n'auront pas d'incidences directes sur les motivations locales en



Lémuriens, Madagascar.  
Photo : Bruno Sarrasin.

matière de déforestation<sup>16</sup> ». Alors pourquoi avoir présenté l'écotourisme comme un moyen de conservation durant la phase préparatoire et la mise en œuvre du Plan d'action environnemental ? Loin de présenter une panacée pour la protection des ressources naturelles, l'activité touristique prend toute l'apparence d'un « argument » présenté pour accélérer la mise en place des aires protégées, malgré un certain nombre de résultats mitigés comme le relève l'extrait suivant (Ghimire, 1994 : 195) :

*L'expansion des aires protégées peut accroître les déplacements des populations et rompre leurs moyens de subsistance et ce processus s'accompagne souvent d'une détérioration environnementale accrue, y compris de très hauts taux de déforestation. En outre, l'établissement de parcs et de réserves pour la récréation et le tourisme, ou même simplement pour la protection des paysages panoramiques de la biodiversité, ne convient pas à un*

*monde en développement et est parfois entré en conflit avec l'utilisation, souvent durable, qui se faisait des ressources et les pratiques de subsistance des populations locales*<sup>17</sup>.

Si l'écotourisme a contribué de façon marginale à ralentir la dégradation des ressources naturelles à Madagascar, il s'est souvent placé en dehors des intérêts de ceux qu'il prétend servir et au profit des groupes d'acteurs qui possèdent les moyens économiques et politiques les plus importants (Beinart, 1987 : 17) :

*Les touristes, en voiture, les communautés scientifiques et les médias, qui étudient et font la promotion de ce qui compose les parcs, sont encore les principaux spectateurs de la faune. Le succès des organismes nationaux et internationaux de protection de la faune à faire entrer les animaux d'Afrique dans l'imaginaire du monde occidental repose sur des idées préconçues sur l'Afrique : une série d'attitudes contradictoires qui voient, en même temps, une Afrique développée et sauvage. L'Afrique est vue comme fournisseur de faune pour le monde entier, spécialement les pays développés où la terre et les ressources naturelles ont été exploitées très intensivement depuis fort longtemps et où les programmes de conservation ont été introduits sur une base moins « naturelle »*<sup>18</sup>.

Loin d'avoir épuisé le débat sur les relations entre le tourisme et la protection de la biodiversité à Madagascar, cet article visait à préciser les raisons qui ont fait du tourisme un facteur explicite de croissance économique sur la Grande île et à expliquer comment l'écotourisme s'est placé dans la logique de la problématisation du Plan d'action environnemental (Sarrasin, 2002). Trois principaux éléments ressortent de cette analyse. D'abord, le tourisme et l'écotourisme à Madagascar s'insèrent dans la perspective de l'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. En ce sens, ils visent principalement l'accroissement des en-

trées de devises, ce qui ne va pas nécessairement dans le sens du développement des communautés locales. Ensuite, l'écotourisme est moins une cause qu'une conséquence de la création des aires protégées. Dans ces conditions, il apparaît davantage comme une stratégie « d'intéressement » de la population rurale aux objectifs du Plan d'action environnemental qu'une alternative de développement. Enfin, comme toute politique publique, le Plan d'action environnemental a conduit à distiller les objectifs de protection des ressources naturelles dans l'ajustement réciproque d'autres intérêts économiques et sociaux. Nous croyons qu'à Madagascar l'écotourisme a joué un rôle instrumental dans ce processus.

**Bruno Sarrasin**, politologue, est professeur substitut au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Il tient à remercier Fabien Paquier pour sa lecture attentive et ses précieux conseils.

## Notes

- 1 Notre objectif n'est pas de présenter en détail la biodiversité de Madagascar, le lecteur pourra consulter Nicoll et Langrand (1989) et Wright (1997).
- 2 Traduction libre.
- 3 L'expression est de Rakotoarisoa (1997). Voir particulièrement O'Connor et Richard (1995 : 60) et Wright (1997 : 384).
- 4 Statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme. Les données sur le tourisme en Afrique subsaharienne sont tirées, sauf indications contraires, de l'*Economist Intelligence Unit* (1996).
- 5 À titre indicatif, le Kenya avait reçu en 1998, selon l'Organisation mondiale du tourisme, 894 300 visiteurs et la Tanzanie 482 331.
- 6 Traduction libre.
- 7 C'est-à-dire « [...] l'ensemble des actions par lesquelles une entité [...] s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation » (Callon, 1986 : 185).
- 8 En italique dans le texte.

- 9 Cela supposait une croissance annuelle moyenne de 25 % pendant dix ans, ce qui n'a jamais pu être observé sur une aussi longue période. Voir à ce sujet Stafford, Sarrasin et Ramahatra (2002).
- 10 Air Austral de la Réunion, Air Mauritius de l'Île Maurice, Interair de l'Afrique du Sud et TAM de Madagascar.
- 11 Estimations à partir des calculs MADIO (Madagascar-Dial-Instat-Orstom) et des données du ministère du Tourisme de Madagascar.
- 12 Ces années ont été particulièrement affectées par la crise économique mondiale et, surtout, par l'instabilité sociale et politique liée au départ de la présidence de Didier Ratsiraka.
- 13 Par exemple, le plus grand tour opérateur malgache, Océane Aventures, employait en 2001 environ 65 personnes, dont 50 ont un contrat à durée indéterminée. Seulement 5 permanents étaient présents à la création de l'entreprise en 1993.
- 14 Données non publiées de l'Agence nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP).
- 15 ONE (2002), *Rapport d'achèvement du PE II*, version provisoire.
- 16 Traduction libre.
- 17 Traduction libre.
- 18 Traduction libre, souligné par nous.

## Bibliographie

- Banque mondiale (1993), *Obtenir des résultats : Ce que la Banque mondiale veut faire pour mieux agir sur le développement*, Washington, D.C.
- Banque mondiale (1994), *L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir*, Washington, D.C.
- Banque mondiale (2000), *Le Partenariat Madagascar-Banque mondiale*, Direction des Opérations pour Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles, Antananarivo.
- Beinard, W. (1987), « Conservation Ideologies in Africa: Introduction », dans D. Anderson et R. Grove (dir.), *Conservation in Africa: People, Policy and Practice*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Butler, R. W. (1993), « Tourism – an Evolutionary Perspective », dans J.G. Nelson, R.W. Butler et G. Wall (dir.), *Tourism and Sustainable Development: Monitoring,*



*Planning, Managing*, Department of Geography, Publication Series 37, University of Waterloo, Waterloo, Canada.

Callon, Michel (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, vol. 36, p. 169-208.

Cleaver, Kevin M., et Götz A. Schreiber (1998), *Inverser la spirale. Les interactions entre la population, l'agriculture et l'environnement en Afrique subsaharienne*, Washington, D.C., Banque mondiale, janvier.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) (1988), *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve.

Economist Intelligence Unit (1996), « Europe to Sub-Saharan Africa », *Travel & Tourism Analyst*, n° 5.

Falloux, François (1987), *Note finale sur la deuxième mission de préparation du Plan d'action environnemental de Madagascar*, Note de service adressée au directeur général du Plan, aux bailleurs de fonds (coop. Suisse, FAC, USAID), à Chris Ward de la mission résidente de la Banque mondiale et à la Direction du tourisme/MTMT, Antananarivo, 16 décembre, p. 1-2.

Gall, Emmanuelle, Marco Jeanson, et Viviane Rivière (2000), « Écotourisme en terre... rouge », *Îles Magazine*, n° 72, novembre-décembre, p. 62-63.

Ghinire, Krishna B. (1994), « Parks and People: Livelihood Issues in National Parks Management in Thailand and Madagascar », *Development and Change*, vol. 25, p. 195-229.

Goodall, Brian, et Erlet Cater (1996), « Self-Regulation for Sustainable Tourism? », *Ecodecision*, n° 20, printemps, p. 43-45.

Jenkins, M. D. (dir.) (1987), *Madagascar: An Environment Profile*, Gland, Suisse, UICN.

Lanfant, Marie-Françoise (1994), « Identité, mémoire, patrimoine et 'touristification' de nos sociétés », *Sociétés*, n° 46, p. 433-439.

Larson, Bruce A. (1994), « Changing the Economics of Environmental Degradation in Madagascar : Lessons from the National Environmental Action Plan Process », *World Development*, vol. 22, n° 5, p. 671-689.

Lascoumes, Pierre (1994), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, Éditions La Découverte.

Lequin, Marie (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Ste-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.

Ministère du Développement urbain et du Tourisme (MDUT) et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (1992), *Projet tourisme à Madagascar. Contribution à l'élaboration d'une politique de développement touristique à moyen et long terme*, Tome I : Rapport final, République Démocratique de Madagascar, Groupe Huit-Dirasset-Aurat.

Ministère de l'Économie et du Plan (MEP) (1990), *Charte de l'Environnement*, Antananarivo, République Démocratique de Madagascar, décembre.

Mittermeier, R. A. (1988), « Primate Diversity and the Tropical Forest: Case Studies from Brazil and Madagascar and the Importance of Megadiversity Countries », dans E.O. Wilson et F.M. Peters (dir.), *Biodiversity*, Washington, D.C., National Academy Press, p. 145-154.

Nicoll, Martin E., et Olivier Langrand (1989), *Madagascar : Revue de la conservation et des aires protégées*, Gland, Suisse, World Wildlife Fund.

O'Connor, Sheila, et Alison Richard (1995), « Environmental Degradation on Madagascar: The Current Situation and What the Future Holds », dans Bruce D. Patterson, Steven M. Goodman et Jodi L. Sedlock (dir.), *Environmental Change in Madagascar*, Chicago, Ill., The Field Museum.

Paquier, Fabien (2002), *L'écotourisme à Madagascar dans le contexte de la mondialisation*, PNUD.

Paquier, Fabien, et T. Razafindrakoto (2002), *Les prémices de l'écotourisme communautaire à Madagascar – Vers un appui à la gestion durable des ressources naturelles*, présenté dans le cadre du Sommet mondial de l'écotourisme, Québec, mai.

Parsler, J. (1997), « Tourism and the Environment in Madagascar », dans M.J. Stabler (dir.), *Tourism & Sustainability. Principles to Practice*, New York, CAB International, p. 347-356.

Randrianarivelo, Benjamina Mahasolo et al. (2000), *Évaluation externe du PNAE et du PE2. Rapport de synthèse*, Antananarivo : Ministère de l'Environnement, mai.

Rakotoarisoa, Jean-Aimé (1997), « A Cultural History of Madagascar: Evolution and Interpretation of the Archaeological Evidence », dans Steven M. Goodman et Bruce D. Patterson

(dir.), *Natural Change and Human Impact in Madagascar*, Washington and London, Smithsonian Institution Press.

Randriamanantenaso, Herijaona (2001), « Le cas du Parc national d'Andasibe-Mantadia », présenté dans le cadre des réunions préparatoires du Sommet mondial de l'écotourisme sur le thème *Développement et gestion durable de l'écotourisme dans les petits États insulaires et autres petites îles*, Seychelles, décembre.

Razafindrakoto, Mireille, et François Roubaud (1998), *Madagascar: Terre d'accueil ? Analyse de l'Enquête Tourisme/Visa*, Antananarivo, MADIO/Secrétariat à l'Ajustement structurel, septembre.

Rosenstein-Rodan, Paul (1961), « Notes on the Theory of the Big Push », *Economic Development for Latin America*, dans H.S. Ellis et H.C. Wallich, New York, St. Martin's Press.

Rostow, Walt W. (1962), *Les étapes de la croissance économique. Un manifeste non communiste*, Paris, Éditions du Seuil.

Sournia, Gérard (1996), « Wildlife Tourism in West and Central Africa », *Ecodecision*, n° 20, printemps, p. 52-54.

Sarrasin, Bruno (2002), *Élaboration et mise en oeuvre du Plan d'action environnemental à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Paris I, juillet.

Stafford, Jean, Bruno Sarrasin, et Haja Ramahatra (2002), « Portrait du tourisme à Madagascar. Entre nature et éloignement », *Téoros*, vol. 21, n° 2, p. 70-72.

Todaro, Michael P. (1989), *Economic Development in the Third World*, New York, Longman.

Weaver, David B. (1988), *Ecotourism in the Less Developed World*, Wallingford (UK) et New York, CAB International.

Wright, Patricia C. (1997), « The Future of Biodiversity in Madagascar », dans Steven M. Goodman et Bruce D. Patterson, *Natural Change and Human Impact in Madagascar*, Washington and London, Smithsonian Institution Press, p. 381-405.